

**BREVET BLANC D'HISTOIRE, GÉOGRAPHIE et d'ÉDUCATION CIVIQUE**  
**Vendredi 12 avril 2013**

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 2**

**Barème sur 40 points**

Trois parties qui sont à traiter toutes les trois

1<sup>ère</sup> partie en Histoire sur 13 points

2<sup>nde</sup> partie en géographie sur 13 points

3<sup>ème</sup> partie en Éducation Civique sur 10 points

La maîtrise de la langue est notée sur 4 points

Les questions sont à traiter sur votre feuille de copie à l'exception de la carte en géographie et des questions en Éducation Civique (pages 3 et 4).

**Attention**

**1. Présentation**

- N'oubliez pas d'inscrire votre Numéro sur vos feuilles de copie ainsi que sur la feuille des pages 3 et 4.
- Laissez de la place - au moins une demi-page - pour les observations et les notes.

2. **Vous pouvez utiliser** des feuilles de brouillon vierges pour noter vos plans ...

3. **N'oubliez pas de rendre la feuille, pages 3 et 4** sur lesquelles se trouvent la carte de géographie ainsi que les questions d'Éducation Civique.

**1ère partie Histoire sur 13 points**

👉 **À répondre sur votre feuille de copie**

**A/ Questions de connaissances sur 6 pts**

1. Quelle est la date de la fin de la Première guerre mondiale (J/M/A) ? 1 pt
2. Qu'est-ce que le Front Populaire? Quand remporte-t-il les élections en France ? 1,5 pts
3. Quelles sont les principales idées politiques du nazisme ? 1,5 pts
4. Donnez deux exemples qui montrent que le régime de Vichy a collaboré avec les nazis. 2 pts

**B/ Question de synthèse sur 7 points**

Rédigez un texte d'une vingtaine de lignes, comportant une introduction un développement en deux ou trois paragraphes et une conclusion, sur le sujet suivant:

En quoi la seconde guerre mondiale est-elle une guerre d'anéantissement ?

👉 À répondre sur votre feuille de copie

### **A/ Travail sur un document sur 6 points**

#### **Le projet du «Grand Paris Express ».**

«L'idée du Grand Paris est née du constat que l'Île de France ne tire pas pleinement partie de ses réels potentiels humains et économiques pour faire face à la concurrence accrue des métropoles mondiales et permettre à l'ensemble de ses habitants de profiter d'un cadre de vie de qualité.

L'« Arc express » sera un métro automatique de 200 km qui reliera entre elles les villes de la petite couronne sans passer par Paris, il sera aussi en correspondance avec les lignes existantes de Paris.

Le projet de « Grand Huit » prévoit le prolongement des lignes 11 et 14 et la création de 4 nouvelles lignes de « supermétro automatique régional » en boucle autour de Paris.

La ministre de l'Égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot affirme que « grâce à ce projet, 90 % des Franciliens seront à moins de 2 km d'une gare ». Le financement des infrastructures est assuré par l'État, en association avec les collectivités de la région Île-de-France. Le montant des travaux se chiffre à 27 milliards d'euros pour le réseau du Grand Paris Express et de ses 72 gares. Les différents tronçons doivent être réalisés d'ici 2030.

Enfin, le Grand Paris prévoit un urbanisme complètement revu. Les quartiers enclavés, souvent qualifiés de « sensibles », seront mis au centre du jeu. L'avenir est aux îlots urbains ouverts, aux quartiers évolutifs. Il s'agit de retisser les liens entre l'Est et l'Ouest de la région, entre Paris et sa banlieue.

*Sources : F. Gilli, « Le Grand Paris : du rêve à la réalité ? », Cafés géographiques. 30 mars 2010 ainsi que le Parisien article du 6 février 2013.*

1. Pour quelles raisons le projet du «Grand Paris Express » voit-il le jour ? 2 pts
2. En quoi consiste ce projet ? 2 pts
3. Quelles en seront les conséquences sur les conditions de vie de la population de l'Île de France ? 2 pts

### **B/ Questions sur 7 pts**

1. En rédigeant un développement construit vous décrierez et vous expliquerez les conséquences de l'urbanisation sur les espaces ruraux. 3 pts

2. Pourquoi peut-on dire que la France est un résumé de l'Europe au niveau climatique ? (Citez des climats)  
1 pt

Cette feuille – pages 3 et 4 - est à rendre avec votre copie rédigée

À compléter sur le polycopié

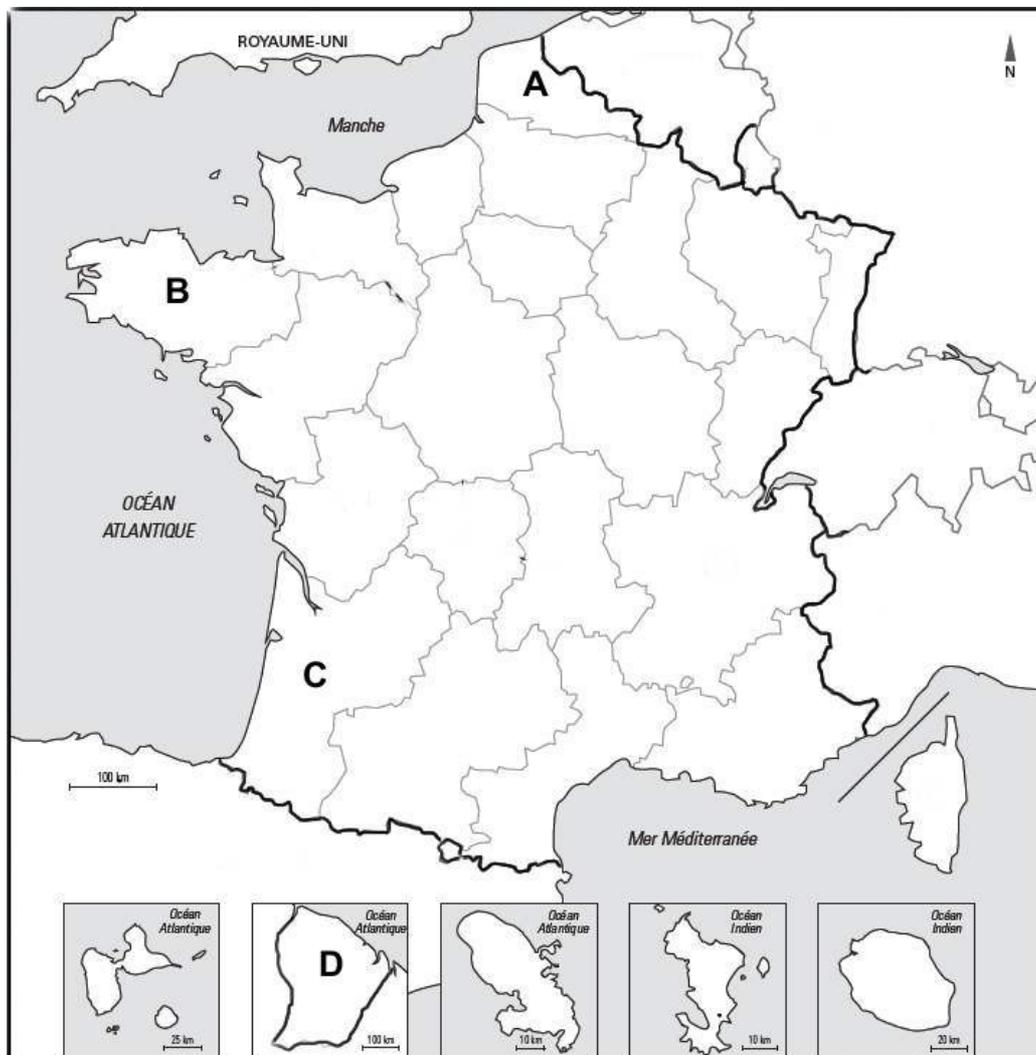
**Carte des régions françaises**

1. Indiquez les noms des régions qui ont une limite littorale mais qui ne sont pas des îles. Ces régions sont repérées par la lettre A à D. 2 pts.

A : ..... B : .....

C : ..... D : .....

2. Nommez sur la carte deux pays voisins de la France. 1 pt



👉 À compléter sur le photocopie

### A/ Questions de connaissances sur 3.5 pts

1. Complétez le tableau sur les lieux du pouvoir politique en France. Qui siège dans ces différents lieux ?  
2.5 pts

Lieux du pouvoir	Quelle institution politique siège à cet endroit ?	Personnage précis
Palais de l'Élysée		
Hôtel Matignon		
Palais Bourbon		<i>Pas de réponse à noter</i>

### 2. Soulignez la définition de la démocratie qui vous semble la plus pertinente\*. 1 pt

A/ La démocratie est un régime politique dans lequel chaque citoyen est un acteur qui participe notamment par le vote à la vie politique de son pays.

B/ La démocratie est un régime politique dans lequel les dirigeants sont élus par tous les citoyens et où les droits fondamentaux de l'Homme sont garantis.

\*pertinente : la plus appropriée, la plus correcte.

👉 À répondre sur votre feuille de copie

### B/ Travail sur un document sur 6.5 pts



← Affiche du gouvernement pour le revenu de solidarité active

Noté en dessous: « Si vous avez moins de 25 ans, que vous avez travaillé 2 ans au cours des 3 dernières années, vous avez peut-être droit au rSa. Renseignez-vous. »

**Extraits du journal Le Monde**  
Le Parlement a définitivement adopté, jeudi 14 février (2013), par un ultime vote de l'Assemblée nationale, le projet de loi instaurant le contrat de génération.

[...] Ce nouveau dispositif doit permettre l'embauche dans les entreprises, en contrat à durée indéterminée, de jeunes qui seront accompagnés par un senior lui-même maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ à la retraite. [...]

**Les contrats de génération**  
Objectifs :  
Faciliter l'embauche en CDI de jeunes de moins de 25 ans  
Maintenir les seniors dans l'entreprise

Jeune de 16 à 25 ans embauché en CDI

Senior de 57 ans et plus maintenu jusqu'à l'âge de la retraite

**Pour les entreprises de moins de 300 salariés**

- Aide de 4 000 € par an environ pendant 3 ans pour l'entreprise (+ allègements de charge déjà existants)
- Dispositif facultatif
- Entrée en vigueur dès la promulgation de la loi début 2013

**Pour les entreprises de plus de 300 salariés**

- Pas d'aide prévue
- Dispositif obligatoire
- Accord collectif mis en place au plus tard fin septembre 2013
- Suppression des allègements de charges et pénalités financières pour les entreprises récalcitrantes

- 1) Quels sont les deux droits économiques et sociaux évoqués par les deux documents ? 1.5 pts
- 2) Quelles sont les personnes visées par ces deux mesures ? 1.5 pts
- 3) Citez un autre droit civil, économique ou social garanti par l'État. 1 pt
- 4) Montrez comment, par ces mesures, l'État s'engage pour assurer des droits sociaux et économiques pour les habitants de la France. 2.5 pts